



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 NOVEMBRE 2022

N° 2022 – 115

Objet : Autorisation d'engagement d'un appel d'offres sous forme d'accord cadre pour la fourniture, l'acheminement et la distribution d'électricité des sites de la Ville du Croisic.

Rapporteur : Monsieur CABELLIC

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire, dans la salle de ses délibérations à l'Hôtel de Ville, 5 rue Jules Ferry, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame QUELLARD, le neuf novembre conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme QUELLARD, Maire.

Adjoint :

M. BRUNEAU, Mme LEMAIRE, Mme LE BIHAN-PENNANROZ, M. CABELLIC, Mme NOBLET-GAUDET, M. BEAUPÉRIN, Mme CAUBEL, M. LEGRAND.

Conseillers Municipaux :

M. BOUCHER, Mme FALLER, M. POIGNAN, M. BOURDIC, Mme VIGOUROUX, Mme PONTTHOREAU, M. GOUGEON, Mme DREZEN, M. EVAÏN, Mme JANSSEN, Mme THOBIE, Mme PERROT, M. AUBINEAU, Mme BALLY, M. FLORIMOND, M. BODEN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme BLANCHET représentée par Mme FALLER

M. LACROIX représenté par Mme CAUBEL

Secrétaire de séance :

Mr BRUNEAU

Objet : Autorisation d'engagement d'un appel d'offres sous forme d'accord cadre pour la fourniture, l'acheminement et la distribution d'électricité des sites de la Ville du Croisic.

L'accord cadre permet de sélectionner plusieurs opérateurs économiques en vue de conclure un contrat pour une durée déterminée après une remise en concurrence.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de fourniture, d'acheminement et de distribution d'électricité de la Collectivité doit être relancé suite à une suspension de l'autorisation d'exercer l'activité d'achat et la revente auprès de notre ancien prestataire (E. PANGO), dont le marché est en cours de résiliation.

Ce marché consiste en la fourniture, l'acheminement et la distribution d'électricité de 95 sites de la Ville du Croisic séparés en 1 lot de 3 groupes :

- Groupe 1 – 7 sites contrats type C4 supérieure à 36 kVA :

Il s'agit des bâtiments communaux et de 1 borne de recharge pour les véhicules électriques dont les puissances souscrites sont supérieures à 36 kVA, ce lot concerne 7 sites pour une consommation annuelle estimée à 388 000 kWh.

Devant l'instabilité et la forte volatilité des marchés sur l'électricité, le montant global des prestations ne peut être estimé précisément.

Groupe 2 – 45 sites contrats type C5 bâtiments :

Il s'agit des bâtiments communaux dont les puissances souscrites sont inférieures à 36 kVA, ce lot concerne 45 sites pour une consommation annuelle estimée à 253 190 kWh.

Devant l'instabilité et la forte volatilité des marchés sur l'électricité, le montant global des prestations ne peut être estimé précisément.

Groupe 3 – 43 sites contrats type 5 éclairage Public :

Il s'agit des points de livraison destinés à l'éclairage public, ce lot concerne 43 sites pour une consommation annuelle estimée à 652 650 kWh.

Devant l'instabilité et la forte volatilité des marchés sur l'électricité, le montant global des prestations ne peut être estimé précisément.

Il est nécessaire de relancer une nouvelle consultation. Le dossier de consultation est en cours de réalisation.

Le montant des prestations dépassant le seuil de la Procédure Adaptée (215 000 € HT en 2022), le Conseil Municipal est invité à délibérer et à autoriser Madame le Maire à lancer un Accord Cadre selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique, et à conclure le marché correspondant.

La Commission de Finances a émis un avis favorable à l'unanimité des voix des membres présents.

Le Conseil Municipal invité à délibérer, a décidé, à l'unanimité, d'autoriser l'engagement d'un appel d'offres sous forme d'accord cadre pour la fourniture, l'acheminement et la distribution d'électricité des sites de la Ville du Croisic.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance,
Jacques BRUNEAU



Le Croisic, le 16 novembre 2022.

Le Maire,
Michèle QUELLARD



VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : unanimité

CONTRE :

ABSTENTION :